

AVIS DE PROMULGATION

Règlement #2023-105

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière,

Que le conseil municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière, à sa séance du 6 novembre 2023 a adopté le règlement #2023-105 intitulé :

Règlement #2023-105 : Règlement régissant la période de questions lors des séances du conseil municipal

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 2 octobre 2023
- Dépôt du premier projet de règlement : 2 octobre 2023
- Consultation publique : N/A
- Adoption du règlement : 6 novembre 2023
- Date d'entrée en vigueur : 6 novembre 2023

Que ce règlement est déposé au bureau municipal de Saint-Édouard-de-Lotbinière situé au 2485, rue Principal, Saint-Édouard où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la loi.

Donné à St-Édouard-de-Lotbinière, ce 7 novembre 2023



Marie-Josée Lévesque, Dir.gen. /Gref.-très.